

La prévention et la réduction du chômage de longue durée dans une perspective d'action territoriale

Déclaration du Groupe UNAF

Le présent avis arrive à point nommé pour éclairer les débats à venir au Parlement alors qu'une proposition de loi de la majorité a été déposée la semaine dernière à l'Assemblée nationale relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation « *Territoires zéro chômeur de longue durée* ». Malheureusement, il arrive aussi à point nommé dans le contexte actuel de l'état d'urgence sanitaire pour lutter contre l'épidémie de Covid-19 où l'année 2020 apparaît d'ores et déjà comme un moment de rupture qui risque de se traduire par de très nombreuses destructions d'emplois. Les chômeurs de longue durée seront vraisemblablement les principales victimes de ce retournement et leur file d'attente risque de s'allonger.

Le groupe de l'UNAF apprécie l'équilibre, qui a été trouvé dans le projet d'avis sur la promotion des projets « *Territoires zéro chômeurs de longue durée* » (TZCLD) sans négliger tous les autres outils à développer à l'échelle des territoires et nécessaires pour la prévention et la réduction du chômage de longue durée. Décréter une généralisation de l'expérimentation TZCLD serait une remise en cause des principes qui guident l'action pour la réussite de ces projets. Un travail au cas par cas est nécessaire. L'expérience consiste en une mobilisation de tous les acteurs, publics comme privés, élus comme entreprises, ce qui permet d'éviter de créer une concurrence financée par des fonds publics avec des entreprises existantes. Il s'agit de s'inscrire dans des niches d'activité tout en permettant à des chômeurs de retrouver un statut de salarié dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée. Si la promotion de ce dispositif doit être encouragée, sa généralisation en dénaturerait donc le sens : raison pour laquelle le groupe l'UNAF soutient la préconisation n° 20.

Le groupe de l'UNAF retient avec intérêt également la préconisation n° 11 qui vise à lever les freins à l'entrée dans l'emploi. Cette préconisation attire l'attention à juste titre sur les femmes assumant seules la charge de famille et nécessitant dès lors que leur soit facilité l'accès à des solutions d'accueil pour leurs jeunes enfants.

Enfin, nous tenons aussi à souligner qu'au rang de la prévention du chômage de longue durée, l'analyse des politiques publiques et de leurs conséquences au regard de ce fléau social mériterait une vigilance accrue. Par exemple, la réforme de l'indemnisation du congé parental en 2014 a eu pour conséquence une inscription massive au chômage des mères en fin de Prestation partagée pour l'accueil de l'enfant (PreParE) passant de 10 % à 14 % de 2014 à 2018.

Le groupe de l'UNAF a voté l'avis.